

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Historique fort significatif

5 Octobre 2007 : Note du directeur de la DGESCO aux recteurs.

Présentation de la Réforme visant selon le ministère « valoriser et à rénover la voie professionnelle ». Le Ministère refuse de prendre en compte les conclusions du Rapport de l'Inspection Générale de 2005 qui mentionne qu'une généralisation des Bacs Pros n'est pas opportune.

29 Octobre 2007 : Note du Ministre aux Recteurs

Organisation de la fermeture de la plupart des filières des sections de BEP remplacées par un Baccalauréat Professionnel en trois ans. Application proposée à la rentrée 2008 de la transformation des secondes professionnelle (jusqu'à 50 % dans certaines filières).

Mise en place d'un Protocole de discussion

Le Ministère souhaite l'adhésion des organisations à sa réforme. Certaines organisations acceptent de signer le protocole, d'autres refusent à la lecture du texte.

Second trimestre : Préparation de nouveaux programmes pour les Enseignements Généraux :

Préparation et mise en consultation des projets auprès des enseignants.

30 avril 2008 : Relevé de Conclusion

Certaines organisations signataires quittent le protocole. Seules deux organisations d'enseignants cautionnent totalement le dispositif. Le Ministère rend public un relevé de conclusion.

16 Janvier 2008 : Note de la DGESCO sur les horaires

Dans l'impréparation la plus totale, le Ministère, confronté à certaines réalités bricole « en catimini » des grilles horaires provisoires résultant d'un « copier-coller » des grilles de première année BEP.

23 octobre 2008 : Conseil Supérieur de l'Éducation

Présentation de plusieurs projets d'arrêtés : Voie professionnelle, Bac Professionnel, BEP, CAP.

27 novembre 2008 : Conseil Supérieur de l'Éducation

Présentation des projets de programme des Enseignements Généraux. Il s'agit des projets issus de la consultation des enseignants et des organisations.

11 décembre 2008 : Conseil Supérieur de l'Éducation

Présentation du projet relatif aux champs professionnels. Présentation des projets d'arrêtés relatifs aux grilles horaires. Ces projets communiqués en séance le 3 décembre à la commission des lycées du CSE n'ont fait l'objet d'aucune consultation.

17 décembre 2008 : Conseil Supérieur de l'Éducation

Présentation d'une autre version des grilles horaires intégrant quelques amendements relatifs à la définition des heures mises à disposition des sections.

Le CSE donne un avis négatif sur les grilles horaires des baccalauréats professionnels. Le Ministre refuse de prendre en compte cet avis ! Le SNUEP-FSU dénonce le fond et la forme et refuse cette globalisation trisannuelle dont l'organisation est confiée aux établissements dans le cadre d'une autonomie plus que discutable ! Suite à nos demandes, la DGESCO intègre quelques modifications relatives aux dédoublements et à l'aide individualisée.

ÉDITO

Pendant de nombreuses années, l'enseignement professionnel a su former, en remédiant à leurs difficultés, les élèves les plus éloignés de l'École. Avec la création dès 1985 des baccalauréats professionnels, il a participé de façon importante à l'augmentation du niveau de qualification. Mais depuis, aucune politique volontariste en faveur du développement et de la rénovation de l'enseignement professionnel n'a été mise en œuvre. Bien au contraire, alors que l'on pensait la bataille entre scolarisation de la voie professionnelle et l'apprentissage définitivement gagnée, les politiques menées depuis lors n'ont eu de cesse de développer l'apprentissage en affaiblissant progressivement l'enseignement professionnel !

Longtemps abandonnés, ces personnels étaient pourtant en attente d'une réelle rénovation de la voie professionnelle. Les enseignants attendaient une réforme qui aurait pu permettre une égale reconnaissance des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) en respectant et en valorisant les spécificités de chacune d'entre-elles, une réforme qui aurait donné à l'enseignement professionnel les moyens de développer ses missions qui sont à la fois de former le citoyen, de le préparer à un métier tout en lui permettant une poursuite de ses études, notamment en BTS.

Mais comment peut-on réformer l'enseignement professionnel indépendamment du reste du système éducatif et redéfinir la voie professionnelle sans avoir eu une réflexion globale sur l'ensemble des voies de formation ? Comment réformer l'enseignement professionnel sans s'interroger sur les causes de l'échec scolaire afin d'y remédier à tous les niveaux d'enseignement, ou même, sans avoir une réflexion approfondie sur l'orientation et sur la revalorisation des métiers auxquels il prépare ?

En octobre 2007, X. Darcos en annonçant la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans a fait le choix de ne pas répondre à ces questions. Présentée dans la plus grande opacité, cette réforme de la voie professionnelle ne s'est jamais appuyée sur des principes éducatifs répondant aux besoins des collégiens issus de la classe de troisième. Elle s'appuie sur un audit de la voie professionnelle qui incluait d'avance dans son cahier des charges les objectifs comptables du gouvernement. Parallèlement une vaste réflexion était engagée afin de définir des bases pour la réforme de la Formation Professionnelle, réflexion qui a engendré souvent un renforcement de l'attaque contre notre voie de formation en plébiscitant au passage l'apprentissage.

Plus d'un an après cette annonce, que sait-on de la réforme de l'enseignement professionnel décidée par ce gouvernement ? Quels changements cette réforme aura sur les élèves des lycées professionnels, sur ses enseignants ainsi que sur les conditions d'exercices de leur métier ?

Ce dossier fait le point sur cette réforme. Il vous donne quelques éléments de réflexion pour mieux la comprendre. Il se veut un outil vous permettant d'intervenir pour la défense de l'enseignement professionnel.



Jérôme DAMMEREY
Co secrétaire général

Dossier réalisé par Éliane Milin, Sigrid Gerardin, Didier Godefroy, René Pasini et Jérôme Dammerey

Tous les documents sur la réforme de la voie professionnelle : décrets, arrêtés, grilles horaires, programmes ... sur le site www.snuép.com rubrique Secteur Éducation

Contact : secteur.educ@snuép.com

POINT SUR LA REFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

LES DIFFÉRENTS CYCLES

Dès la rentrée 2009, la réforme met en place deux cycles de formation :

- Un cycle de référence, le Baccalauréat professionnel en 3 ans.
- Un cycle en 2 ans, le CAP.

Les formations BEP en 2 ans sont supprimées (sauf pour les BEP Carrières sanitaires et sociales, Conduite et Services dans les transports routiers, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, Optique lunetterie).

Le ministère dit vouloir créer ainsi un cycle d'excellence pour la voie professionnelle qui attirera un nouveau public ! Les élèves ne pouvant pas aller dans ce cycle, seront accueillis dans les cycles CAP en 2 ans dont la capacité d'accueil est supposée se développer.

GRILLES HORAIRES

L'horaire hebdomadaire de la nouvelle grille élèves reste à 33 heures, voir 34 heures. Des dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mis en place pour les élèves qui en ont besoin, sur proposition de l'équipe pédagogique de la classe. Cette aide sera de 2 h 30 par semaine, horaire qui pourra être regroupé à certains moments de la scolarité pour mettre en place des dispositifs pédagogiques spécifiques. Un volume horaire d'études à effectifs réduits est fixé à 11 h 30 en moyenne et sera calculé à partir de seuils. Ce volume d'heures sera attribué globalement à l'établissement qui les répartira dans le cadre de son autonomie selon ses priorités.

LES PASSERELLES

Le cylindrage des formations rendra plus difficile les passerelles de la voie pro vers la voie technologique. En effet, on voit mal comment un élève qui a commencé un cycle de 3 ans pourrait intégrer la voie technologique après sa deuxième année. La passerelle CAP – BAC sera théoriquement possible d'après le ministère mais on sait déjà que très peu d'élèves ayant réussi le CAP pourront réussir en 2^{ème} année de Baccalauréat professionnel en 3 ans. Cette réforme permettra d'intégrer des élèves de la voie générale et technologique en difficulté en première ou en deuxième année du cycle 3 ans en évitant ainsi le redoublement.

ORGANISATION EN CHAMP PROFESSIONNEL

La classe de seconde professionnelle peut être rattachée à un des champs professionnels. Ces champs sont au nombre de 18. Ils ont été constitués sur la base des éléments communs identifiés dans les activités professionnelles. A l'issue de cette classe de seconde, l'élève pourra faire le choix d'un BAC PRO parmi ceux existant dans le champ professionnel correspondant.

Certification intermédiaire de niveau V :

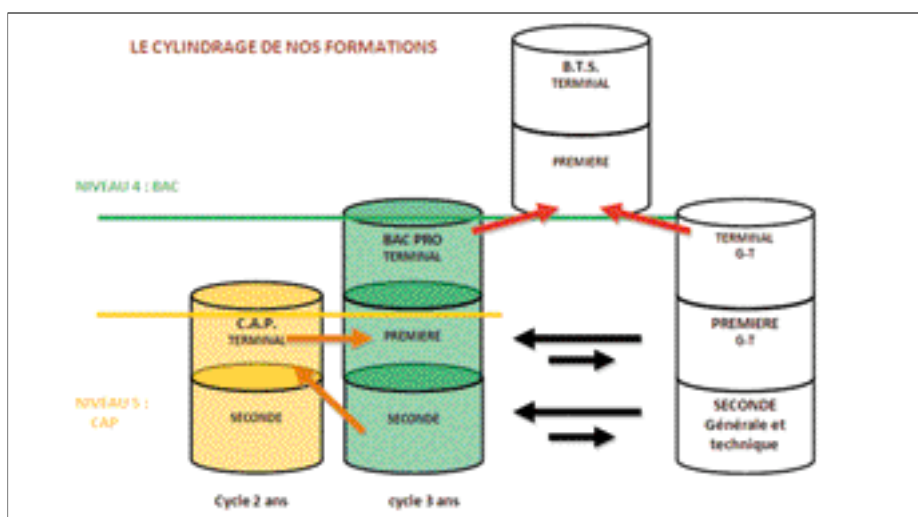
« *Tout jeune inscrit dans le cycle conduisant au baccalauréat professionnel en application du premier alinéa de l'article D. 337-56 se présente, au cours de ce cycle, à un brevet d'études professionnelles ou un certificat d'aptitude professionnelle dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation* ». Cette certification intermédiaire sera passée en 2^{ème} année du cycle 3 ans. L'examen comporte au maximum cinq unités obligatoires. A chaque unité constitutive du diplôme correspond une épreuve. Quatre de ces épreuves seront évaluées en contrôle en cours de formation.

Diplômes du bac Pro :

Les nouveaux programmes de Bac pro en 3 ans seront mis en application dès la rentrée 2009 pour les élèves entrant en 2nd et en première du cycle 3 ans. Les baccalauréats professionnels sont constitués de sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative. A chaque épreuve correspond une ou plusieurs unités constitutives. L'examen est organisé soit par combinaison entre épreuves ponctuelles et épreuves évaluées par contrôle en cours de formation.

Une épreuve de rattrapage orale (pratique professionnelle) sera mise en place pour ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle. Cette épreuve consiste en un entretien, d'une durée de vingt minutes, avec une commission composée, d'une part, d'un professeur d'enseignement général, enseignant en lycée professionnel et, d'autre part, d'un enseignant de la spécialité concernée ou d'un membre de la profession intéressée par le diplôme.

Spécialités de baccalauréats professionnels	Champs professionnels
Technicien outilleur	Production mécanique
Technicien d'usinage	
Productique mécanique option Décolletage	
Electrotechnique et équipements communicants	Electrotechnique et systèmes électroniques
Systèmes électroniques numériques	
Technicien du froid et du conditionnement d'air	
Microtechniques	Conduite et pilotage de systèmes industriels
Pilotage des systèmes de production automatisée	
Industrie des pâtes papiers et cartons	
Traitements de surface	
Plasturgie	



Extrait du tableau des champs professionnels

POURQUOI LE SNUEP EST OPPOSÉ À CETTE RÉFORME ?

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE LA RÉFORME

Projet annuel de performance PAP 2009 (site du ministère)

Au lycée professionnel, la mise en place généralisée à la rentrée 2009 du baccalauréat professionnel en trois ans vise à favoriser l'élévation du niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle, à améliorer leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études, à répondre aux perspectives de développement économique et aux ambitions de notre pays. Les objectifs de cette rénovation s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de Lisbonne « Éducation et formation 2010 » :

- diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'École : ramener à 10 % (contre 17 % actuellement) le taux de jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études ou de formation ;
- augmenter à 85 % le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La loi du 24 avril 2005 définit pour la France l'objectif d'amener 80% d'une génération au baccalauréat.

Dès l'année scolaire 2008-2009, environ 65 000 élèves (soit 10 fois plus qu'en 2007-2008) entameront une formation de baccalauréat professionnel en trois ans dans le cadre de l'expérimentation préparatoire à la généralisation du dispositif l'année suivante.

Développement de l'apprentissage :

L'enseignement professionnel a été délaissé depuis plusieurs années au profit de la relance et du développement de l'apprentissage. Les différents plans de relance de l'apprentissage ont fait passer de 315 929 apprentis en 1996 à 407 806 en 2006. L'objectif du plan Borloo est de passer à 500 000 apprentis en 2010. Les effectifs les plus importants sont au niveau V (CAP) 71,5% et là où il a le plus progressé c'est au niveau post-bac mais aussi au niveau bac, avec + 18,9% entre 2003 et 2006. Le BEP, quant à lui, s'est essentiellement développé dans les lycées professionnels.

RGPP et suppression de postes d'enseignants

Toutes les réformes qui sont proposées par le gouvernement actuel (socle commun au collège, suppression des cours le samedi matin dans le primaire, réformes de l'enseignement supérieur, LRU, LMD, masterisation, réforme de la voie professionnelle, réforme du lycée...) sont inscrites dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) dont l'un des buts est de réduire les dépenses de l'Etat en transférant celles-ci sur les usagers et/ ou sur les collectivités locales. Cette réduction des coûts passe aussi par moins de mission de service public et se traduit par une baisse de l'offre éducative dans l'éducation nationale afin de récupérer les 80 000 postes en 4 ans, soit plus de 10 000 postes en lycée professionnel.

BAC PRO EN 3 ANS LA SOLUTION AUX FUITES D'ÉLÈVES ?

La réforme de la voie professionnelle est, selon le gouvernement, censée maintenir un flux d'élèves de 3^{ème} jusqu'au baccalauréat, ce qu'il appelle « cylindrage » (cf. schéma page 8). Il est vrai que le taux d'érosion est important mais les raisons de ce phénomène ne peuvent pas s'expliquer uniquement par la longueur de la formation. Cette érosion ne saurait être résolue par une solution simpliste qui serait de diminuer le cycle de formation à 3 ans. Notamment, nous savons qu'une partie significative des élèves sortent après l'obtention de leur BEP pour s'insérer professionnellement. Une autre partie des sorties peut s'expliquer par le découragement d'élèves en trop grande difficulté. Pour ceux-ci, une certitude : l'accélération de la formation n'est nullement la solution. Enfin, nous savons qu'une autre partie des élèves quittent en milieu de cycle BEP ou BAC PRO, attirés par l'emploi ou par un contrat d'apprentissage, pour des raisons purement économiques. D'ailleurs, la conjoncture actuelle ne peut qu'amplifier ce phénomène. En fait de cylindrage de la formation, le cycle en 3 ans risque d'augmenter les sorties en cours de cycle et c'est parce qu'il est conscient de cela que le ministère propose maintenant une certification intermédiaire qui risque par ailleurs de poser plus de problèmes que d'en résoudre !!!



BAC PRO EN 3 ANS : LES PASSERELLES SE RÉDUISENT !

Le ministère prétend développer les passerelles tout azimut pour offrir la plus grande fluidité et diversité des parcours. Il faut savoir que contrairement à la voie générale qui est très cylindrique, la voie professionnelle offre déjà une multitude de formations et de parcours. Cette diversité fait la richesse de l'enseignement professionnel qui est déjà capable de proposer des formations sur mesure avec des rythmes adaptés aux élèves. La réforme en uniformisant les cycles de formations sur le modèle du lycée général va donc limiter les possibilités de passerelles et donc de parcours, d'où deux conséquences, limiter les poursuites d'études et augmenter le taux de décrochage des élèves les plus en difficultés.

- Seconde bac Pro 3 ans vers Terminale CAP

Si elle est théoriquement possible, cette passerelle risque dans la pratique d'être vécue comme un nouvel échec. De plus, il est à craindre que le décalage des contenus des deux formations (l'une très professionnalisante, l'autre plus « généraliste ») implique des difficultés démotivatrices pour les élèves.

- Terminale CAP vers 1^{ère} Bac Pro

Cela sera sans doute marginal pour deux raisons : la différence de niveau trop importante entre le CAP et le BAC PRO et les effectifs déjà montants de seconde Bac Pro. Il ne faut pas oublier aussi qu'un certain nombre de ces CAP sont à recrutement prioritaire pour les élèves issus de SEGPA, et pour les rares qui tentent le BEP, les succès sont confidentiels. Pour le bon fonctionnement de cette passerelle, il faudrait rehausser le niveau du CAP ce qui reviendrait à recréer des BEP. Dans ce cas ce sont les élèves issus des SEGPA qui se retrouveraient en difficulté. Quant aux élèves qui utiliseront cette passerelle en vue de l'obtention de la certification BEP, il n'est pas sûr que cela leur apporte plus que leur diplôme CAP. Cette réforme risque de cloisonner les différents cycles en empêchant ainsi un nombre important d'élèves de poursuivre vers un niveau IV.

- 1^{ère} Bac Pro vers 1^{ère} techno

En premier lieu, l'abandon progressif de la 1^{ère} d'adaptation et des moyens qui lui étaient octroyés ont déjà induit un nombre plus limité d'élèves utilisant la passerelle Terminale BEP 1^{ère} Techno. De plus, l'avenir de la filière STI étant bien compromis par la réforme des lycées d'une part et par la réforme de la voie professionnelle d'autre part, cela va tarir une partie du vivier des Bacs Techno. Il est donc fort probable que les élèves commençant un cursus en voie

professionnelle, n'aient plus d'intérêt à réintégrer une autre voie de formation.

- Voie générale ou technologique vers la voie professionnelle

Possible, mais très peu utilisée, cette passerelle est en réalité empruntée par les élèves qui échouent en seconde générale. Il y a fort à parier que cette tendance se poursuive. Encore une fois, on oriente vers la voie professionnelle les élèves les plus en difficulté. Est-ce ainsi que le gouvernement revalorise cette voie de formation ?

CHAMPS PROFESSIONNELS : DANGER POUR LES DIPLÔMES

Cette réforme introduit la notion de seconde à « champ professionnel » en reprenant une idée déjà expérimentée en SEGPA ou en 3^{ème} DP6. En fait, la lettre de Darcos aux Recteurs précisait le 29 octobre 2007 que la suppression des BEP induite par la création des Bacs Pros en 3 ans devait s'accompagner d'une étude dans le cadre des CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) pour concevoir l'organisation et le contenu des classes de seconde communes à plusieurs Baccalauréats Professionnels d'un même secteur. A terme, c'est tout le cycle du baccalauréat qui risque d'être organisé en champs professionnels induisant de fait, un resserrement de l'offre de formation et une transformation progressive de l'enseignement professionnel vers un enseignement plus technologique (D'ailleurs la voie technologique est aussi gravement menacée par ces réformes).

Sous couvert d'une égale dignité des différentes voies de formation, le premier intérêt, pour le gouvernement, réside en fait en une gestion budgétaire qui permet à la fois des regroupements de sections et d'équipements et donc des économies de postes. Quant au second, il est beaucoup plus pernicieux : il remet en question la notion de diplôme et de qualification. Si les contenus purement professionnels des formations Bac Pro ne sont plus enseignés dans nos établissements publics mais abandonnés aux entreprises et à la formation continue, alors le patronat aura beau jeu d'imposer des formations « maison » en fonction des besoins conjoncturels. Contrairement aux diplômes qui garantissent un niveau de qualification national et un accès donné sur une échelle de rémunération, ces formations « maison », d'un bassin d'emploi à l'autre ne déboucheront en fait que sur l'attribution de « compétences » internes qui seront difficilement transférables et monnayables d'une entreprise à l'autre. En imposant cette

réforme, l'État abandonne une politique volontariste quant à la formation des jeunes en se contentant de fournir le minimum de formation pour les jeunes. Cette idée se retrouve aussi pour la certification de niveau V qui, en l'état actuel des choses risque d'être complètement déprofessionnalisée avec une seule épreuve ponctuelle et les quatre autres en contrôle en cours de formation (C C F). Le BEP se transforme ainsi en une certification dévaluée qui ne servira pour le ministère qu'à atteindre le critère fixé par le PAP (plan annuel de performance).

DE FORTES REPERCUSSIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

Détérioration des conditions de travail :

Depuis plusieurs années, notre travail se complexifie et sa charge devient de plus en plus lourde. La mise en place de CCF, le développement des outils informatiques qui devrait nous simplifier la tâche, la prise en charge d'élèves en grande souffrance, pèsent lourdement sur notre travail au quotidien.

Rien n'est proposé dans la réforme pour prendre en charge cette dimension. Il y a fort à parier que l'accélération de la formation, l'augmentation du nombre de CCF (2^{ème} et 3^{ème} année du cycle) ainsi que l'augmentation de la charge de travail liée à la prise en charge de l'orientation par l'ensemble de l'équipe enseignante aggrave la situation. Les deux heures et demie d'aide qui sont proposées ne compenseront pas toutes ces nouvelles contraintes qui s'imposent aux élèves et aux équipes enseignantes.

Vers l'autonomie des établissements et l'annualisation des services !

Les grilles horaires sont maintenant connues : une pour les spécialités intégrant des sciences physiques dans le secteur industriel et l'autre intégrant la LV2 dans le secteur tertiaire. Si on compare le volume horaire global du cycle en 3 ans au cycle en 4 ans, la perte pour les jeunes est considérable : 25 % du total, chiffre clairement annoncé par le ministère.

En plus, le ministère a fait le choix de développer les périodes de formation en entreprise qui passent à 22 semaines sur le cycle de 3 ans fragilisant encore plus les enseignements généraux. Enfin, le ministère propose des grilles globalisées sur les trois ans avec une part de l'enseignement qui sera mise en place dans le cadre de l'autonomie des établissements. Le texte renforce l'autonomie des établissements dans la gestion des enseignements, des dispositifs d'accompagnement, remédiation et aide individualisée mais aussi dans l'attribution des dédoublements en fonction des matières. Le ministère met en place les conditions d'une annualisation des services des enseignants !